

([^])

(N^o 42.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1856.

DENRÉES ALIMENTAIRES ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS.

J'ai l'honneur de proposer à la Chambre de déclarer libres à l'entrée et à la sortie les denrées alimentaires comprises dans le projet de loi.

FRÈRE-ORBAN.

Les soussignés ont l'honneur de proposer l'amendement suivant au projet de loi relatif aux denrées alimentaires :

La loi du 30 décembre 1855 sur les denrées alimentaires continuera à avoir force obligatoire jusqu'au 31 décembre 1857.

B.-C. DU MORTIER, L.-J.-J. LANDELOOS, F. DE MÉRODE,
DE RUDDERE DE TE LOKEREN, A. RODENBACH, C. VAN
RENYNGHE, F. VAN DEN BRANDEN DE REETH, BON DE MAN
D'ATTENRODE, A. DE PORTEMONT, L. DE WOUTERS,
EUG. DE SMET, BON LEBAILLY DE TILLEGHEM, et P. TACK.

(¹) Projet de loi, n^o 49.
Rapport, n^o 34.
